

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.

Objectif :

Acquisition des compétences permettant l'accès aux fonctions de Chef de service de sécurité incendie.

Texte de référence :

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

« La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

Débouchés :

Occuper la fonction de Chef de service de sécurité incendie

Pré requis :

Diplôme de niveau IV minimum (ou V.A.E.) - ou certificat de qualification SSIAP 2 en cours de validité avec 3 années d'expérience dans la fonction + AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité.

Validation :

Certificat de qualification SSIAP 3 délivré par le Ministère de l'Intérieur

Contenu pédagogique :

- Le feu et ses conséquences - principes d'écllosion et de développement du feu ; réaction et résistance au feu
- La sécurité incendie et les bâtiments - Typologie et type de structure d'un bâtiment ; se situer sur un plan d'architecte ; analyse de projets de construction ; le C.L.I.C.D.V.C.R.E.M.
- La réglementation incendie - Ordonnancement de la réglementation ; appliquer les obligations réglementaires suivant type d'établissement ; accessibilité des personnes handicapées
- La gestion des risques - analyse des risques ; les travaux de sécurité ; documents administratifs
- Conseil au chef d'établissement - effectuer un compte-rendu écrit et oral ; rédaction de rapports ; veille réglementaire
- Accessibilité - Règles de sécurité concernant l'accessibilité
- Correspondant des commissions de sécurité - composition et rôle des commissions de sécurité et relations avec elles ; contrôle et tenue à jour du registre de sécurité
- Le management de l'équipe de sécurité - gestion du personnel et des moyens du service ; l'autorité dynamique ; droit du travail
- Le budget du service sécurité - élaboration et suivi des budgets ; la fonction achat ; les contrats de maintenance des installations

Moyens pédagogiques :

Vidéoprojecteur et rétroprojecteur - Séquences vidéo relatives à la problématique incendie - Supports de cours individualisés remis aux apprenants - Documentation et brochures du Journal Officiel comprises dans le tarif - Visites d'Etablissements ERP et IGH préalablement à l'examen - Examen au sein du Centre de formation.

CALENDRIER DE FORMATION :



PARIS 14ème

SESSION 1 : DU 12 au 23 FÉVRIER + 11 au 22 MARS + 09 au 25 AVRIL EXAMEN : 25 AVRIL	SESSION 2 : DU 29 AVRIL AU 03 MAI + 13 AU 27 MAI + 03 AU 14 JUIN + 24 JUIN AU 04 JUILLET EXAMEN : 04 JUILLET	SESSION 3 : DU 09 au 20 SEPTEMBRE + 07 au 18 OCTOBRE + 04 au 21 NOVEMBRE EXAMEN : 21 NOVEMBRE
--	---	---



MARSEILLE

Sur demande



LYON

Sur demande



ROUEN

Sur demande



Durée :

231 heures déplacement et examen compris (33 jours)



Nombre de stagiaires :

10 participants maximum.



Lieu :

Formation en inter : 204 bd Raspail
75014 Paris
Possibilité de formation en intra
Paris et Province.



Tarif :

Nous consulter - Tarif multi
stagiaire et intra sur demande.